



**Conseil national interrégional des Verts
13 et 14 juin 2009**

Compte rendu des décisions

Référence : 20090615-CR

Secrétariat national des Verts - 247 rue du Faubourg Saint Martin- 75010 Paris
Tél. 01 53 19 53 19 - Fax : 01 53 19 03 93
Courriel : cnir@lesverts.fr - <http://www.lesverts.fr>



Réunion du Conseil national inter-régional des 13 et 14 juin 2009

2, bd de la Villette (salle de la CFDT) - 75019 Paris
Métro : Belleville (ligne 2)

Proposition d'ordre du jour

Samedi 13 juin 2009

9h30 - 12h30 (Présidence : Anne Souyris et Jean-Louis Roumégas)

- Adoption de l'ordre du jour
- Bilan d'activités et plan de travail des commissions nationales
- Bilan d'activités des parlementaires

14h00 - 19h00 (Présidence : Béatrice Chasle et Silvain Pastor)

- Rapport politique du CE et débat de politique générale, dont :
- Bilan de la campagne des élections européennes et perspectives

Dimanche 14 juin 2009

09h00 - 12h30 (à huis clos) (Présidence : Djamila Sonzogni et Jean-Vincent Placé)

- Rapport du Conseil statutaire
- Point d'information budgétaire et financier
- Préprogramme des Journées d'Eté
- Demande de réintégration de Pierre Labeyrie
- Préparation des élections régionales (*)
- Election des membres du Conseil statutaire et du Bureau du Cnir

14h00 - 16h30 (Présidence : Françoise Alamartine et Jean-Marc Brûlé)

- Point sur la consolidation et la modification de l'Agrément intérieur
- Motions non encore étudiées et suivi de l'application de motions précédemment votées

() Un texte cadre encore en cours d'élaboration, sera diffusé sur place*

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 13 & 14 Juin 2009

Compte-rendu des décisions

Page 3

Décision Cnir-09-047

• VOTE DE PROCEDURE : ORDRE DU JOUR

-> La motion 8, « Une étape nécessaire pour établir des relations constructives et solidaires entre l'Europe et les pays du sud : le remboursement de la dette écologique », initialement prévue comme dernier point à l'ordre du jour de dimanche sera votée en premier point à l'ordre du jour du dimanche après-midi.

-> La motion sur les ondes électromagnétiques sera votée dimanche après-midi

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 et 14 juin 2009 valide l'ordre du jour ainsi modifié. Adopté à l'unanimité

• RAPPORT DU CONSEIL STATUTAIRE :

A-09-04-01

Sur demande d'avis A-09-02-010 du Secrétaire régional des Verts Bretagne portant sur les questions suivantes :

- la façon dont s'attribuent les responsabilités au sein du BER en lien avec la façon dont se fait la parité
- la façon dont sont prises les décisions en cas d'égalité au BER.

Sur le premier point, la parité a été respectée au niveau de la composition du BER, qui est composé de 4 hommes et 4 femmes. La parité doit être respectée au niveau des porte-parole puisqu'il en est prévu deux, s'il y avait d'autres postes pairs (par ex. deux secrétaires adjoints) il faudrait de même respecter la parité. Pour la ventilation des responsabilités elle doit faire l'objet d'un vote du CPR sur proposition du BER, soit poste par poste, soit par scénarios.

Sur le deuxième point, en cas d'égalité des votes au sein du BER, la voix du Secrétaire régional devrait être prépondérante, comme c'est la règle au niveau du CE (Article V-12 de l'Agrément intérieur : V-12 Lors des votes au sein du Collège exécutif, chaque membre du Collège Exécutif dispose d'une voix non transférable. En cas d'égalité des voix, celle de la ou du Secrétaire national-e est prépondérante.)

A-09-04-02

Sur demande d'avis A-08-11-020 de Suzanne Auger datée du 6 novembre 2008 concernant la participation de Guy Pécheu, exclu des Verts, à la commission justice des Verts.

Document interne aux Verts

Le Conseil statuaire réuni le 28 avril 2009, le quorum étant atteint, confirme qu'il est possible à une personne non membre des Verts de participer à une commission (article IX-5 de l'Agrément intérieur). Cette participation n'est pas de droit, la personne non membre des Verts doit être acceptée par la commission et s'acquitter d'une cotisation. La commission peut à tout moment exclure un membre qui porterait préjudice au bon fonctionnement de la commission.
D-09-04-01

Concernant le recours R-06-10-020

Considérant que les 3 requérantes Marie-Françoise Mayoud-Neufsel, Valentin Teixeira, et Adje Wilson-Bahun ne sont plus membres des Verts ;

Considérant qu'aucun-e des requérantes n'a fait de démarche réitérant leur recours ;

Considérant qu'aucune des parties ne s'est manifesté auprès du conseil statuaire ;

Considérant l'article XIV.12 de l'agrément intérieur : "Prescription. Le délai de prescription des fautes est de deux ans calculé à partir de la première étape de la procédure."

Le conseil statuaire réuni le 17 avril 2009, le quorum étant atteint, Catherine Naviaux s'étant récusée, décide : le recours R-06-10-020 est classé sans suite.

** D-09-06-01**

Concernant le recours R-09-01-020 de Joseph Grillet demandant l'invalidation de l'adhésion de Renaud Viguié en Savoie au motif que cette personne résiderait en Corse, Considérant la réponse du secrétariat régional du 5 Février 2009 précisant que Renaud Viguié est inscrit régulièrement sur les listes électorales en Région Savoie et qu'il a participé physiquement à l'Assemblée Générale du 13 décembre 2008,

Considérant que la cotisation versée correspond au moins à la part nationale de l'adhésion aux Verts,

Le Conseil statuaire, réuni le 13 Juin 2009, le quorum étant atteint, rejette le recours

** D-09-06-02**

Concernant le recours R-09-02-020 de Joseph Grillet pour "suspicion d'entrisme et adhésion de complaisance"

Considérant l'arrivée de plusieurs adhésions nouvelles en région Savoie avant l'échéance d'une Assemblée générale, présentées par une seule

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 13 & 14 Juin 2009

Compte-rendu des décisions

Page 4

personne (le secrétaire régional),
Considérant que la cotisation versée par ces nouveaux/nouvelles adhérent-e-s correspond au moins à la part nationale de l'adhésion aux Verts,
Considérant que la procédure d'adhésion n'a pas fait l'objet de dysfonctionnements et que les adhésions relevant d'Annecy ont été acceptées sous réserve de l'approbation du groupe local,
Considérant l'absence de document signifiant le refus du groupe local à ce sujet,
Considérant l'absence de preuves caractérisant l'entrisme au titre de l'article II-2 de l'Agrément intérieur "action coordonnée ou téléguidée de personnes qui n'affichent pas publiquement leurs objectifs ou cachent même des volontés manipulatoires, à ne pas confondre avec l'entrée simultanée de personnes participant à un travail militant collectif et l'exprimant chacune individuellement",

Le Conseil statutaire, réuni le 13 Juin 2009, le quorum étant atteint, rejette le recours

****A-09-06-01****

Sur demande d'avis A-09-03-01 de Silvain Pastor relatif au paiement de cotisation "pour les adhérent-e-s ayant opté pour le prélèvement automatique de leur cotisation et de la règle fixant l'obligation de son paiement avant le 30 juin pour conserver son ancienneté".

Considérant l'avis A-07-08-01 du Conseil statutaire précisant " jusqu'au 30 juin, l'adhérent-e conserve ses fonctions internes même s'il/elle n'a pas payé son renouvellement de cotisation de l'année en cours. Passé le 30 juin, son droit de vote et son mandat sont suspendus tant qu'il/elle n'a pas procédé au renouvellement de sa cotisation"

Le conseil statutaire réuni le 13 juin 2009, le quorum étant atteint, précise que le renouvellement de la cotisation veut bien dire le renouvellement de la cotisation, au minimum de la part nationale, à la date du 30 juin.

• BILAN DES COMMISSIONS :

Commission Environnement : André Mazaingue
Commission Santé : André Cicoella
Grenelle de la Mer : Gérard Borvon
Commission Europe: Pierre Minnaert
Commission Transnationale : Jérôme Gleizes
Commission éducation : Jean-Paul Russier
Commission justice : Caroline Quazzo
Commission Déchets : Bernard Crozel .

Décision Cnir-09-048

Document interne aux Verts

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 et 14 juin 2009 valide la candidature de Jérôme Gleizes comme responsable de la commission transnationale Adopté à l'unanimité

• Bilan d'activités des parlementaires :

Sénat : Jean Desessard

Assemblée nationale : Noël Mamère

Parlement européen : Alain Lipietz

Décision Cnir-09-049

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 et 14 juin 2009, invite les parlementaires Verts à ne pas participer au congrès du 22 juin à Versailles. L'argent consacré à ce nouveau « meeting de l'UMP » pouvait certainement être mieux utilisé qu'à une accentuation de la présidentialisation du régime. Les Verts considèrent que la revalorisation du rôle du parlement et en particulier de l'opposition parlementaire ne peuvent pas se limiter à un simple monologue présidentiel.

Les Verts appellent tous les parlementaires qui se sont prononcés contre la réforme constitutionnelle à les rejoindre dans ce boycott.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abstentions : 9

Motion adoptée

• SUITES DU RASSEMBLEMENT

Les porteurs de motions 2, 3, et 4 retirent leurs textes.

Décision Cnir-09-050

"Poursuivre le rassemblement Europe Ecologie dès aujourd'hui"
Motion du Collège exécutif des Verts

Les résultats des élections européennes marquent un tournant historique pour l'écologie politique. Les électrices et les électeurs ont fait d'Europe Ecologie la troisième force politique du pays, au coude à coude avec le PS. L'écologie politique qui a obtenu 16,3 % et 2.800.000 voix peut devenir désormais une force incontournable et majeure. Cette campagne, faite en commun avec l'ensemble du Parti Vert Européen a vu une vague verte

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 13 & 14 Juin 2009

Compte-rendu des décisions

Page 5

déferler en Europe de Belgique en Angleterre, d'Allemagne en Grèce. Le groupe Vert au Parlement Européen passe de 41 députés à au moins 53 et devient un groupe charnière pour la construction d'une autre Europe et d'une majorité anti Barroso.

Ce résultat n'est pas un accident électoral. Il est le produit de la rencontre entre une volonté de rassemblement, des candidats aux parcours différents mais complémentaires dont Dany, Eva et José ont été les porte-parole, la construction d'une campagne de longue durée, cohérente fondée sur un projet et un programme de transformation écologiste, un réseau social s'appuyant sur Internet et l'action militantes des groupes de terrain, des initiatives comme celle du collectif Sauvons les Riches. La campagne a montré non seulement un rejet de l'action de la gauche traditionnelle et de l'extrême gauche de témoignage mais aussi un désir d'écologie, un sentiment d'appartenance nouveau de la part des électrices et des électeurs.

Ce résultat signe l'entrée, après la naissance publique de l'Écologie politique avec René Dumont et la fondation des Verts, après la maturation avec l'entrée de milliers d'élus dans les instances locales et régionales, au Parlement et au gouvernement, de la troisième période de l'écologie politique. L'écologie politique n'est plus un élément marginal du paysage politique mais peut devenir une force politique majeure, autonome, refusant d'être le supplétif de quiconque et aspirant à gouverner pour changer le cours des choses. Nous avons porté lors de cette campagne européenne l'espoir d'une transformation écologiste de la société européenne. Nous devons maintenant le concrétiser en France. Nous avons d'immenses responsabilités pour ne pas décevoir l'électorat qui s'est porté sur Europe Ecologie. L'abstention atteste de la profondeur de la crise de représentation en particulier dans les milieux populaires. S'accompagnant d'une montée des extrêmes droites en Europe, c'est une situation dangereuse pour la démocratie. Par nos propositions, nos pratiques, nous devons convaincre qu'une autre politique est possible et que l'écologie s'est aussi la prise en compte des problèmes sociaux. Les urgences écologiques, sociales et démocratiques n'ont jamais été aussi fortes. Les attentes qui en découlent nous appellent à inventer de nouvelles formes d'expression et de structuration politiques de notre famille politique, l'écologie. Construire l'alternative écologiste, en fédérant tout le peuple de l'écologie doit être notre boussole dans la période. Nous devons à tout prix sauvegarder le véritable trésor constitué par les acquis de la campagne d'Europe

Document interne aux Verts

écologie : Rassemblement, diversité, autonomie, crédibilité.

Dans cette campagne, Les Verts ont été la colonne vertébrale de la mise en œuvre du rassemblement, dont la force provient de la diversité de ses acteurs : associatifs, personnalités de la société civile, initiateurs du Pacte écologique, membres actifs du Grenelle de l'environnement, et les nombreux citoyennes qui ont rejoint les comités locaux... Ils portent ainsi la responsabilité majeure de faire vivre ce rassemblement qui passe par la métamorphose de l'écologie politique. Nous devons bâtir la maison commune des écologistes sans détruire les acquis politiques, organisationnels et programmatiques des Verts. Pour concrétiser cette ambition, nous devons nous donner des repères pour rassembler un arc de forces très larges. Le périmètre de l'écologie politique ne se réduit pas aux militants issus des associations environnementalistes. Il doit s'ouvrir à tous ceux qui partagent le projet de transformation écologique et solidaire de la société. Nous devons faire le pari de la créativité collective fondée sur la richesse des différences des composantes du rassemblement. Nous devons enfin proposer aux dizaines de milliers de membres déjà signataires ou étant susceptibles de participer à ce projet commun, une feuille de route précise avec des rendez vous réguliers ;

En effet, nous devons continuer d'adapter nos modes d'organisation pour que, comme nous avons su le faire lors de cette élection européenne, nos campagnes puissent s'inscrire dans des formes de militantisme dont le mode d'engagement au sein de la mouvance de l'écologie est variable. Cette diversité d'engagement est une des clefs du succès d'Europe Ecologie, nous devons en prendre acte et veiller à sa possibilité même lorsqu'elle s'exerce dans un cadre relativement informel. Ce militantisme n'est pas concurrent des Verts ; il est complémentaire et nous devons continuer à le prendre en compte. Si la porte des Verts est ouverte à ceux et celles qui adhèrent à leurs valeurs et que chacun(e) peut contribuer à l'évolution depuis leur création, les Verts doivent aussi entendre ceux qui préfèrent se tenir à l'écart des engagements partidaires et continuer à œuvrer avec eux. Ce qui nous importe avant tout est la sincérité des engagements et la démocratie des fonctionnements.

Considérant l'urgence de prolonger l'élan de la campagne des européennes, le CNIR propose :

1- de poursuivre, élargir, renforcer, approfondir la dynamique de rassemblement de l'écologie politique. Les 14000 signataires et les 510 comités

locaux, les Verts, R&PS, les militants et candidats issus du mouvement associatif, et les eurodéputés nouvellement élus forment le socle de cette dynamique. Un comité d'animation et de pilotage (CAP) du rassemblement issu de ces composantes sera institué pour organiser la journée du 4 juillet 2009 rendez vous militant et festif des comités Europe Ecologie, tirer un bilan de la campagne, définir les attentes vis à vis des députés européens, organiser le suivi citoyen du travail européen, avec le mouvement associatif et de mettre en chantier les initiatives du rassemblement. Le CE et les élus au Parlement européen doteront ce Comité d'animation et de pilotage (CAP) d'un dispositif lui permettant de continuer son travail : site internet, mise à disposition de collaborateurs, financement...

2 – de faire du Rassemblement un des axes majeurs des Journées d'Etés des Verts. Ces Journées d'été des Verts avec Europe Ecologie seront l'occasion d'un approfondissement du rassemblement ouvert à tous les comités locaux d'Europe Ecologie. Elles permettront d'élaborer un bilan collectif, de mettre en commun les attentes à l'égard des eurodéputés et de préparer avec le Parti Vert Européen les prochaines échéances. Une plénière, et d'autres moments de débat, avec la participation des principaux acteurs du rassemblement, seront consacrés à l'avenir de l'écologie politique en France et en Europe.

3 – de charger le comité d'animation et de pilotage du Rassemblement en lien avec le CE de préparer les rendez-vous en mettant sur pied des groupes de travail nationaux associant des acteurs de la campagne, des militants verts et des citoyens engagés dans la mouvance de l'écologie politique : faire de Copenhague le Seattle du Climat ; préparer à la base le Bruxelles de l'emploi, organiser la lutte contre les paradis fiscaux.

4 – d'ouvrir sans tabous en lien avec les partenaires du rassemblement le chantier de l'écologie politique du XXIème siècle. De quels outils nouveaux se doter : Fondation, revue, fête annuelle, liens avec les différents secteurs sociaux, rôle de la Fédération des Elus, contrats de partenariats avec les associations... Les Journées d'Eté de Nîmes seront l'occasion de lancer les travaux. Ce chantier se traduira par une première étape en décembre : le Forum national des 6 h de l'écologie politique

5 – de tenir à l'automne des conventions régionales du rassemblement précédé d'une convention nationale, ouvertes aux acteurs sociaux et chargées de proposer un projet de conversion

Document interne aux Verts

écologique des territoires et d'organiser la campagne régionale et autonome de listes de rassemblement des écologistes en lien avec les CAR. Cette campagne sera une campagne nationale s'inspirant de la campagne des élections européennes avec des meetings nationaux dans chaque région, une communication nationale et un projet d'écoring décliné pour chaque liste.

6 – Tout en restant disponibles pour les échanges sur le fond avec leurs partenaires de gauche, les Verts dans cette période ont pour tâche prioritaire de construire l'union des écologistes, de construire ce pôle autonome. Cette construction politique va de pair avec notre stratégie d'alliance visant à créer une majorité de transformation sociale et écologique pour battre la droite en 2012.

7 – de faire au prochain CNIR un bilan sur la tenue de cette feuille de route en présence de nos partenaires du rassemblement

Motion adoptée à l'unanimité

• **POINT D'INFORMATION BUDGETAIRE ET FINANCIER**
Par le trésorier national

• **POINT D'INFORMATION SUR LES JOURNEES D'ETE**
Par la déléguée nationale aux Journées d'été

Décision Cnir-09-051

Réintégration de Pierre Labeyrie

Porteur : Guillaume Cros, Secrétaire régional des Verts de Midi-Pyrénées, Vœu émis par le CPR des Verts de Midi-Pyrénées

Le CPR demande au CNIR de statuer positivement, conformément aux statuts des Verts, sur la réintégration de Pierre Labeyrie.

Pour : beaucoup
Contre : 4
Blancs : 12

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 13 & 14 Juin 2009
Compte-rendu des décisions

Page 7

Décision Cnir-09-052

Modifications de l'agrément intérieur
Motion présentée par Le CE

Amendement sur l'avant dernière phrase du texte proposé :

"Le bureau du Cnir élit le(la) président(e)."
A la place de "Le Cnir élit le(la) président(e)."

Pour : beaucoup
Contre : 14
Amendement adopté

Vote sur le texte résultant :

1 - Il est ajouté à l'Agrément intérieur des Verts, un préambule précisant que **"L'ensemble des instances régies par l'Agrément intérieur des Verts sont paritaires. Par défaut, c'est la règle d'Hondt modifiée, telle que développée en annexe de l'Agrément intérieur, qui permet d'établir la parité"**.

2. L'article IV-10-1 est modifié comme suit : **"Lors de sa séance inaugurale, le CNIR désigne en son sein, pour la durée du mandat, un Bureau composé d'au moins quatre personnes. Chacune des sensibilités ayant recueilli au moins dix pour cent des suffrages au premier tour de l'Assemblée fédérale y est représentée. Le-la président-e du Bureau du Cnir est élu-e en son sein. Les candidat(e)s à ce poste sont issu(e)s du Bureau."**

Pour : beaucoup
Contre : 2 contre
Blancs : 3
Motion adoptée

Décision Cnir-09-053

Election du bureau du CNIR

Candidatures :
UEUS : Thierry Pradier,
UNIR : Maria Portugal,
EEA : Silvain Pastor,
OAI : Michel Bock,
ADEP : Marie Elisabeth Allaire.
Unanimité pour.

Conformément à la décision précédente (09-52), le bureau du Cnir désigne son ou sa présidente :

Président : Thierry Pradier
Vice-présidente : Maria Portugal
Secrétaire : Silvain Pastor

Document interne aux Verts

Décision Cnir-09-054

Election d'un poste homme
pour le Conseil Statutaire

Premier Tour :

Alain Leclerc : 36
Dominic Munari : 33
Blancs : 7
Nuls : 3
Votants : 79

Second tour :

Dominic Munari : 32
Alain Leclerc : 35

Aucun candidat n'ayant obtenu les 2/3 des voix. L'élection du poste homme sera refaite au Cnir de Septembre 2009

Décision Cnir-09-055

« Elections régionales mars 2010 »
Motion présentée par le CE

Amendements sur le texte initial

Amendement 1 :

Remplacer "invite" par "demande" dans la phrase suivante du 3e paragraphe :

"Dès lors, et parce que le scrutin à la proportionnelle est favorable à une démarche d'autonomie, le CNIR des Verts, réuni à Paris les 13 et 14 juin 2009, invite/demande aux régions Vertes :..."

Contre beaucoup
Amendement rejeté

Amendement 2 :

Remplacer le 4e paragraphe : " - à construire toutes les conditions de l'autonomie de listes de rassemblement des écologistes pour les élections régionales de 2010 ; "

par :

" - à construire les conditions de listes du rassemblement des écologistes pour les élections régionales de 2010 sur les mêmes bases que pour les élections européennes."

Pour : 25
Contre : 45
Amendement rejeté.

Amendement 3 :

Au 5e paragraphe, ajouter "économiques", après "civiques" dans la phrase : " - à poursuivre et approfondir les relations avec les acteurs associatifs, syndicaux, civiques, économiques, tant dans une phase..."

Amendement adopté par consensus.

Amendement 4 :

Au 6e paragraphe, remplacer "conserver" par "renforcer" et rajouter "et rééquilibrer" :

" - à réaffirmer, enfin, l'objectif final de conserver/renforcer et rééquilibrer des majorités écologistes et de gauche dans les Conseils régionaux."

Amendement adopté par consensus.

Amendement 5 :

A la fin de ce même 6e paragraphe, après “dans les conseils régionaux”, rajouter : “pour poursuivre et améliorer les politiques publiques déjà mises en œuvre.”

Contre : beaucoup

Amendement rejeté

Au chapitre : “sur les actions pratiques pour faciliter cette orientation” :

Amendement 6

ajout indiqué en gras :

“1) organisation d’une garantie financière nationale pour les listes autonomes pendant et après les élections.”

Amendement adopté par consensus

Amendement 7

ajout indiqué en gras :

“2) développement d’outils de communication et de logistique à mutualiser (comme lors des élections législatives et européennes), afin d’aider à maximiser l’efficacité des campagnes à moindre coût. Ces outils seront réservés aux listes autonomes.”

Contre : beaucoup

Amendement rejeté

Amendement 8 :

ajout indiqué en gras :

“3) aide, autant que le souhaiteront les régions Vertes, à préparer l’organisation de chaque campagne le plus possible en amont. Un soutien spécifique sera accordée à l’outre mer dans le cadre de l’adaptation nécessaire du programme national.”

Amendement adopté par consensus

Amendement 9 :

ajouts indiqués en gras :

“4) Montage avec nos partenaires du rassemblement de l’écologie d’une campagne nationale, s’inspirant de celle des élections européennes, avec des meetings nationaux dans chaque région où interviendront nos député-e-s au Parlement Européen, une communication nationale et un projet d’écorange décliné pour chaque liste, en particulier autour de la reconversion écologique des territoires et de l’économie.”

Amendement adopté par consensus

Au chapitre : “Choix de méthode et de calendrier” :

Amendement 10 :

ajouts indiqués en gras :

“Aux Journées d’Eté, le SNA aux Elections est chargé d’organiser des rencontres avec les responsables régionaux concernés (SR, SR Elections, présidents de groupes Verts dans les CR) et en lien avec nos partenaires du rassemblement. Pour la suite, le CNIR invite les Régions à s’organiser le plus tôt possible avec nos partenaires au sein du rassemblement, dans le respect des décisions des adhérents, afin de permettre le meilleur succès, comme lors de notre dernière campagne des européennes.

A l’échelon national, le CE favorisera la parité homme/femme sur l’ensemble des têtes de listes et prendra en compte la question de la diversité.

Enfin, il est rappelé, comme l’a précisé récemment le Conseil statutaire, que les choix de stratégie électorale, et de projet

Document interne aux Verts

politique, doivent précéder les choix relatifs aux investitures. Le Cnir de septembre proposera un système de désignation des candidats verts.”

Amendement adopté par consensus

Amendement 11 :

Ajout d’un dernier alinéa à la fin de la motion :

“- Les décisions concernant la stratégie, le projet et les listes, seront prises en coordination avec les parties prenantes du rassemblement selon des modalités à préciser avec les partenaires du rassemblement et présentées au prochain Cnir.”

Amendement adopté par consensus

Vote sur le texte amendé résultant :

Décision Cnir-09-056

« Elections régionales mars 2010 »

Motion présentée par le CE

L’excellent score réalisé par les listes Europe Ecologie lors des élections européennes du 7 juin montre, entre autres, la capacité des écologistes à convaincre lorsqu’ils savent s’inscrire dans une démarche d’ouverture et de rassemblement.

Cette démarche, à l’origine du rassemblement Europe Ecologie et de son succès, doit être poursuivie lors des prochaines échéances électorales.

Dès lors, et parce que le scrutin à la proportionnelle est favorable à une démarche d’autonomie, le CNIR des Verts, réuni à Paris les 13 et 14 juin 2009, invite les régions Vertes :

- à construire toutes les conditions de l’autonomie des listes de rassemblement des écologistes pour les élections régionales de 2010 ;
- à poursuivre et approfondir les relations avec les acteurs associatifs, syndicaux, civiques, économiques, tant dans une phase de diagnostic puis d’écriture d’un projet régional que dans celle du combat électoral ;
- à réaffirmer, enfin, l’objectif final de renforcer et rééquilibrer des majorités écologistes et de gauche dans les Conseils régionaux.

Les propositions pratiques faites ici servent à préparer les campagnes, mais devront bien sûr tenir compte, au fur et à mesure de leur avancée, des orientations et des suites de la démarche d’Europe Ecologie, dans l’esprit de la motion « Poursuivre le rassemblement Europe Ecologie dès aujourd’hui » votée le 13 juin 2009.

Actions pratiques, pour faciliter cette orientation :

- 1) organisation d’une garantie financière nationale

pour les listes autonomes pendant et après les élections.

2) développement d'outils de communication et de logistique à mutualiser (comme lors des élections législatives et européennes), afin d'aider à maximiser l'efficacité des campagnes à moindre coût.

3) aide, autant que le souhaiteront les régions Vertes, à préparer l'organisation de chaque campagne le plus possible en amont. Un soutien spécifique sera accordée à l'outre mer dans le cadre de l'adaptation nécessaire du programme national.

4) Montage avec nos partenaires du rassemblement de l'écologie :

- d'une campagne nationale, s'inspirant de celle des élections européennes, avec des meetings nationaux dans chaque région où interviendront nos député-e-s au Parlement Européen.

- d'une communication nationale et un projet d'écoring décliné pour chaque liste, en particulier autour de la reconversion écologique des territoires et de l'économie.

Choix de méthode et de calendrier :

Aux Journées d'Eté, le SNA aux Elections est chargé d'organiser des rencontres avec les responsables régionaux concernés (SR, SR Elections, présidents de groupes Verts dans les CR) et en lien avec nos partenaires du rassemblement.

Pour la suite, le CNIR invite les Régions à s'organiser le plus tôt possible avec nos partenaires au sein du rassemblement dans le respect des décisions des adhérents, afin de permettre le meilleur succès, comme lors de notre dernière campagne des européennes.

A l'échelon national, le CE favorisera la parité homme/femme sur l'ensemble des têtes de listes et prendra en compte la question de la diversité.

Enfin, il est rappelé, comme l'a précisé récemment le Conseil statutaire, que les choix de stratégie électorale, et de projet politique, doivent précéder les choix relatifs aux investitures. Le Cnir de septembre proposera un système de désignation des candidats verts.

Les décisions concernant la stratégie, le projet et les listes, seront prises, en coordination avec les parties prenantes du rassemblement selon des modalités à préciser avec les partenaires du rassemblement et présentées au prochain Cnir.

Motion adoptée à l'unanimité.

Décision Cnir-09-057

“Une étape nécessaire pour établir des relations constructives et solidaires entre l'Europe et les pays du sud : le remboursement de la dette écologique”

Présentée par Muttiah Yoganathan

Amendement : placer ce dernier paragraphe des attendus au début de la motion :

« Le remboursement ne peut être lié au caractère démocratique des régimes en place, mais uniquement à l'exigence de non détournement à des fins illégitimes. »

Pour : 15

Contre : 19

Amendement rejeté

Vote sur le texte final :

Décision Cnir-09-058

“Une étape nécessaire pour établir des relations constructives et solidaires entre l'Europe et les pays du sud : le remboursement de la dette écologique”

"La loi de la majorité n'a rien à dire là où la conscience doit se prononcer" (Gandhi, dans "Tous les hommes sont frères" page 247)

"Celui qui reste neutre devant une situation d'injustice est du côté de l'opresseur" (Desmond Tutu, cité dans "Rapport Mondial sur le développement humain 2007/2008")

Extraits des motions d'orientation stratégique soumises à l'Assemblée Générale le 6 décembre 2008

"une Europe ouverte sur le monde, actrice du dialogue et de la paix entre les peuples" (UNIR)

"aux plus riches, aux pollueurs et aux gaspilleurs d'accomplir les plus grands efforts. Il reste en effet une part importante de l'humanité qui, loin de la frénésie de la consommation et du gâchis, lutte pour subvenir à ses besoins élémentaires." (ADEP)

"La dette écologique des pays du Nord doit être reconnue..." (L'alternative écologiste)

Le contexte

Représentant démocratique des peuples de l'Union Européenne, le Parlement Européen a voté le 18 juin 2008, la directive destinée à regrouper les immigrants illégaux dans des centres de rétention et à les expulser.

L'Europe forteresse continue donc à perfectionner ses moyens de protection pour ce qui concerne la

circulation des personnes.

Des capitaux entrent et sortent librement, y compris dans les paradis fiscaux. Des matières premières entrent, souvent acquises à des prix sans rapport avec leurs valeurs stratégiques, grâce aux contrats imposés dans le cadre d'un rapport de force néocolonial. Des marchandises, souvent fabriquées dans des conditions d'exploitation extrême des travailleurs dans les pays du Sud, entrent afin de satisfaire des consommateurs conditionnés par l'industrie publicitaire. Des produits industriels et des armements sortent, bien que ces derniers ne bénéficient pas d'un marché et d'une « concurrence libre et non faussée ».

Les migrants, désireux de venir en Europe, rencontrent par contre des obstacles multiples. Pourquoi ? Les européens se sont expatriés pendant cinq siècles dans les autres continents, au point que les classes dirigeantes d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Australie, sont issues de l'immigration européenne. Il y a donc une injustice fondamentale dans la politique Européenne de rejet des migrants autres que ceux qui sont perçus comme étant économiquement utiles. Rappelons que la vaste majorité de ces migrants viennent de régions profondément affectées par l'expansion coloniale européenne.

La dette écologique : les principes

A présent que nous sommes conscients des limites de la planète et de ses ressources naturelles, nous pouvons constater que l'Europe, profitant d'une période pendant laquelle elle bénéficiait d'un rapport de force très favorable suite aux relations coloniales, a consommé bien plus que sa part proportionnelle des ressources planétaires, et ceci sans en payer le juste prix.

Cette surconsommation a épuisé les ressources naturelles, aggravé l'effet de serre et généré le réchauffement climatique.

Il existe donc une dette écologique de l'Europe vis à vis des pays exploités.

La dette écologique : l'évaluation

L'évaluation de la dette écologique n'est possible qu'en fonction de l'analyse politique et économique des relations historiques de l'Europe avec les régions du monde concernées. Ces régions ne coïncident pas nécessairement avec les entités nationales d'aujourd'hui.

Il faudrait donc faire un inventaire historique et une analyse économique pour évaluer la dette globale et identifier les régions créditrices, en tenant compte de la dépréciation monétaire.

La dette écologique: comptabilisation

En raison de l'intégration économique Européenne, il faut que cette dette soit comptabilisée au niveau de l'Union Européenne. Toutefois, il sera équitable, pour la répartition de la charge, de tenir compte de la responsabilité historique particulière de chaque membre de l'UE. Les difficultés prévisibles de cette répartition sont des problèmes internes à l'Europe. Elles ne peuvent être motifs de retarder le processus global.

La dette écologique: remboursement

Les sommes actuellement comptabilisées en aide au développement par l'UE elle-même pourront venir en déduction de la dette, à condition de remplir des critères à définir par une commission paritaire des personnalités reconnues pour leur indépendance et leur compétence.

Les sommes actuellement comptabilisés par les États membres en aide au développement ne pourront pas venir en déduction de la dette. En général, elles s'insèrent dans une logique d'influence diplomatique et économique, voire militaire, comme pour les ventes d'armements.

La bonne utilisation des sommes remboursées

Le fondement de la dette étant la valeur de justice sociale, il va de soi que des procédures seront mises en place pour assurer la bonne utilisation des fonds : le financement de l'agriculture paysanne répondant aux besoins de la souveraineté alimentaire, le financement des nouvelles technologies d'énergies renouvelables non polluantes, le financement de la production d'eau potable, de l'assainissement et des chemins de fer, de l'éducation et des services de santé.

Le remboursement ne peut être lié au caractère démocratique des régimes en place, mais uniquement à l'exigence de non détournement à des fins illégitimes.

Motion

Le Conseil National Inter Régional des 13 et 14 juin 2009 :

- reconnaissant qu'il existe une dette écologique de l'Europe vis à vis des régions qu'elle a exploitées dans des conditions contraires aux valeurs affichées par l'Union Européenne,

- constatant que l'Europe refuse d'accueillir les migrants qui désirent y entrer et s'y établir, et que cette demande sera croissante dans les années à venir en raison de l'arrivée inéluctable des réfugiés climatiques, ceux-ci considérant qu'ils ont le droit de se mettre à l'abri chez les pollueurs à l'origine des changements

climatiques,

Décide :

- de créer un groupe de travail transversal impliquant les commissions immigration, environnement, économie, féminisme, agriculture, international et Justice, afin d'approfondir nos connaissances et proposer des pistes de solutions,

- de demander aux parlementaires européens d'Europe Ecologie de proposer au Parlement Européen de prendre une initiative pour évaluer et régler la dette écologique.

Pour : beaucoup

Contre : 7 contre

Blancs : 14

Motion adoptée

Décision Cnir-09-059

Motion sur les ondes électromagnétiques

Présentée par Catherine Gouhier

Les médias, et même les milieux écologistes, en parlent moins que du réchauffement climatique ou de la chute de la biodiversité, et pourtant, une autre crise écologique majeure menace nos sociétés, c'est celle des épidémies modernes de maladies chroniques. Celles-ci découlent aussi des modifications de l'écosystème, à la suite du développement incontrôlé de la technoscience. Parmi celles-ci, les technologies utilisant les rayonnements électromagnétiques.

Elle ne fut pas pointée du doigt (ou peu) par les pères de l'écologie politique, car méconnue alors. Les ondes électromagnétiques envahissent notre environnement, des Extrêmement Basses Fréquences générées par les courants électriques aux Hyperfréquences émises par la téléphonie mobile, les systèmes WIFI, WIMAX, DECT, radars
....

Une première Résolution du Parlement Européen du 5 mai 1994 (rayonnements non ionisants. A3-0238/94), à l'initiative de quelques parlementaires Verts, alerte les gouvernements sur les effets potentiellement nocifs de ces ondes. Le Parlement préconise alors d'appliquer le Principe de Précaution, de limiter l'exposition des populations, de créer des couloirs autour des lignes Haute et Très Haute Tension, de poursuivre les études sanitaires.

Une commission parlementaire est nommée en 1997, dirigée par M. Tamino. Son rapporteur Paul
Document interne aux Verts

Lannoy, député européen Vert, en présente les conclusions sous la forme d'un rapport nommé rapport Tamino. Dans ce rapport, sont évoqués deux formes d'effets:

1. les effets thermiques, brûlures, échauffements qui apparaissent à des niveaux de champ élevés et de faibles durées d'exposition,
2. les effets athermiques, modifications de paramètres biologiques, qui apparaissent à des faibles niveaux d'exposition mais à des durées d'exposition très longues.

La commission recommande l'application du Principe de Précaution, présente un projet de Résolution du Parlement Européen (COM(98)0268-C4-0427/98-98/0166(CNS) et propose une norme sur les seuils maximaux d'exposition des populations à des champs électromagnétiques de longue durée à de faibles niveaux: 0,6V/m pour les hyperfréquences et 0,25 micro Tesla pour les extrêmement basses fréquences.

Le Conseil de l'Europe, seul compétent pour fixer ces limites, sous la pression des lobbies, émet alors une Recommandation du 12 juillet 1999 qui ne retient que l'exposition à des niveaux de champs élevés c'est-à-dire respectivement : 41 V/m pour le 900MHertz, 58 V/m pour le 1800 MHertz, 61 V/m pour le 2100 MHertz et 100 micro Tesla pour les Extrêmement Basses Fréquences. Cette recommandation est reprise en droit français par le décret du 3 mai 2002.

Dans le même temps, le besoin de légiférer s'impose dans les milieux industriels où l'exposition perturbe le matériel électronique, robot, matériel informatique, matériel médical électronique... La norme européenne, transcrite en droit français (NF 61000-6-1 et NF 61 000-4-3) impose alors un seuil d'exposition maximal de 3 V/m pour les hyperfréquences et 3,75 micro Tesla pour les Extrêmement Basses Fréquences.

Impensable: le matériel électronique est mieux protégé que l'humain!

En août 2007, le Bio Initiative Report, rapport de 13 scientifiques internationaux qui ont synthétisé 1500 études concernant les effets sur la santé, conclue: les normes actuelles doivent être revues en tenant compte des avancées technologiques, des études scientifiques et de la protection des populations sensibles, femmes enceintes, enfants et personnes âgées.

L'Agence Européenne de l'Environnement a participé à ce rapport et conclu en demandant l'application du Principe de Précaution. Le Parlement Européen dans la Résolution du 4 septembre 2008, " demande par conséquent au Conseil de modifier sa recommandation 1999/519/CE afin de tenir compte des meilleures pratiques nationales et de fixer ainsi des valeurs

limites d'exposition plus exigeantes pour l'ensemble des équipements émetteurs d'ondes électromagnétiques dans les fréquences entre 0,1 MHz et 300 GHz".

La Cour d'Appel de Versailles en janvier 2009 condamne l'opérateur Bouygues à démanteler des antennes situées à proximité d'habitations en arguant pour la première fois du Principe de Précaution.

Devant tous ces événements, les Verts se doivent de prendre une position qui préconise l'application du Principe de Précaution et l'application d'un seuil maximal d'exposition des populations à des niveaux de champs faibles sur de longues durées de 0,6V/m pour les hyperfréquences et 0,25 micro tesla pour les Extrêmement Basses Fréquences, seuils retenus par la législation Suédoise, la plus prudente d'Europe, correspondant aux conclusions du Bio Initiative Report.

Techniquement la téléphonie mobile fonctionne déjà avec cette norme dans différentes régions d'Europe, Valencia (E), Toscane (I), Suède (normes), Salzbourg (D), Fribourg (D).

La technologie des ondes est aujourd'hui incontournable à condition de respecter des seuils d'exposition qui prennent en compte les effets sanitaires.

Motion :

Les Verts doivent avoir une position claire et connue publiquement sur le sujet des ondes électromagnétiques à laquelle tous les adhérents, élus ou non, pourront se référer.

1. Ils préconisent l'adoption d'une norme de seuil maximal globale d'exposition des populations: 0,6 V/m pour les hyperfréquences (GSM 900, GSM 1800, UMTS, WIFI, Wimax, DECT...) et 0,25 micro tesla pour les Extrêmement Basses Fréquences (courant électrique, lignes THT, HT, transformateurs...).

2. Les Verts demandent des études épidémiologiques concernant les expositions à des niveaux cumulatifs pour des fréquences différentes.

3. Les Verts demandent la mise en place d'un organisme d'état, indépendant des industriels, dont l'objectif sera l'évaluation des niveaux d'exposition des populations dans le quotidien.

4. Les Verts prônent l'obligation d'inclure dans les études d'impact concernant l'installation d'ouvrage émetteur de rayonnements électromagnétiques, un volet électromagnétique.

Document interne aux Verts

5. **Les Verts demandent à ce qu'il y ait une évolution de la réglementation avec un volet Santé Environnement sous les tutelles des trois ministères, industrie, environnement et santé.**

6. **Les Verts demandent que nos parlementaires verts puissent intervenir sur cette question pour tenter de faire évoluer la réglementation.**

Unanimité pour.

Cette motion a été réactualisée par Catherine Gouhier en fonction des avancées constatées dans le programme d'Europe Ecologie.

Décision Cnir-09-060

"Handicap & Citoyenneté

Motion pour la renaissance de ses cendres de la Commission Handicap et l'élaboration d'un programme en vue des élections à venir."

Présentée par Jean Grazianni

La question du handicap

Citoyens à part entière, c'est en mairie que les limites à la citoyenneté d'une personne handicapée s'exprime lorsqu'une adjointe qui est chargée des affaires sociales répond au cours d'une discussion sur l'accessibilité des bus aux personnes à mobilité réduite : « on ne peut pas faire plaisir à tout le monde. »

Qu'une personne handicapée ne puisse glisser elle-même son bulletin de vote dans l'urne ; qu'elle ne puisse utiliser les transports en commun, pourtant « service public », (inaccessible en fauteuil, comme bien souvent aux poussettes) ; qu'elle ne puisse retirer de l'argent à un distributeur ; qu'elle ne puisse entrer dans une banque ; qu'elle ne puisse poster une lettre, s'orienter dans la ville, ou traverser un carrefour ; qu'un enfant soit rejeté de l'école, qu'elle vive continuellement en dessous du seuil de pauvreté ; nous Verts, farouches et infatigables combattants de l'écologie politique qui avons conscience qu'il ne peut exister de développement durable pour l'environnement sans cohésion sociale, allons-nous encore longtemps accepter ces états de faits quotidiens sans lever un poing rageur ?

Non-voyants, personnes de petite taille, insuffisances respiratoires, pompés coronariens, personnes âgées, etc. sont trop souvent exclus de la vie quotidienne. Il est aujourd'hui de plus en plus

difficile de vivre avec un handicap, surtout lorsque l'on doit se contenter de l'allocation pour adultes handicapés (653 €).

Ces citoyens « pas comme les autres » que l'Etat stigmatise en mettant à l'honneur la « valeur travail » comme en d'autres temps un régime brun les aurait classés parmi les divers non productifs pour la société et internés, représente aujourd'hui un tiers de la population regroupée sous le vocable de « personnes à mobilité réduite » (pmr).

Et que dire de l'intégration scolaire et professionnelle ? Quand on sait l'importance de l'école dans les premiers contacts avec les autres, les préalables à toute véritable insertion sociale que sont la formation et le travail, on comprend au regard des chiffres, comme la France a du chemin à faire. Ces 10 dernières années, le taux de chômage des travailleurs handicapés (dont les deux tiers ont un niveau scolaire inférieur ou certificat d'études primaires) a augmenté de 160 % contre 20 % pour les personnes valides ; et la durée moyenne de celui-ci est de 594 jours soit plus du double que pour une personne valide. A cela il faut ajouter que la personne en situation de handicap est reconnue comme la première catégorie discriminée à l'emploi, loin devant les femmes et les immigrés. En effet, malgré les lois les protégeant, les entreprises préfèrent payer de fortes amendes plutôt que d'employer des personnes à mobilité réduite. Il ne reste alors plus qu'à cette dernière de créer sa propre entreprise, domaine où elle excelle d'ailleurs, puisque son taux de réussite est supérieur à celui des valides. Mais comment créer son entreprise lorsque le monde traverse sa plus grave crise économique et financière depuis 1929, que des groupes tels que General Motors parlent de mettre la clef sous la porte, et que le mois de janvier 2009 a atteint un record avec 90 000 chômeurs de plus en France ? Par conséquent, si les personnes handicapées sont les premières touchées par la crise, lors de l'arrivée sur le marché du travail de nouveaux emplois, que ces emplois soient verts ou non, il est évident qu'elles seront les dernières à en profiter de par la stigmatisation qui leur est faite sur le marché du travail (et ailleurs).

En 1999 les Verts et leurs élus rappelaient déjà par ailleurs qu'il est illusoire de parler de dignité et d'insertion sans la garantie de ressources suffisantes, aussi bien pour les handicapés adultes, que pour les parents d'enfants et d'adolescents handicapés ainsi que pour les professionnels qui les accompagnent. Il serait temps de se positionner sur une législation européenne fondée sur celle des pays les plus avancés (Norvège, Danemark,

Document interne aux Verts

Allemagne, etc.) Il serait temps pour nous militants et élus Verts, en concertation avec les associations, de nous engager à permettre une vie pleine et entière basée sur la compensation intégrale du 11 février 2005. Les personnes handicapées (et leurs familles mais aussi professionnelles) ont droit à leur prise en compte des différences dans tous les domaines (accessibilité, droit à l'éducation et au travail, intégration sociale rendue possible par des meilleures ressources dont l'allocation d'adulte handicapé au SMIC).

Tout ce qui améliorera la vie des personnes handicapées, de leurs familles et amies, des professionnels du handicap facilitera leurs insertions et leur permettra de vivre dans la dignité qui leur est dû. Ce noble combat pour le respect de la dignité humaine et de la citoyenneté des personnes handicapées, qui mieux que notre sensibilité de militants écologistes par essence solidaires avec le monde pourrait la porter ?

La commission handicapée des Verts

À l'heure où l'on parle du rassemblement d'Europe écologie il serait intelligent de nous positionner sur un électorat profondément en manque de considération et qui représente près d'un tiers de la population française. La commission handicap Rhône-Alpes nous démontre que cela peut fonctionner.

Nous demandons la réouverture le plus rapide possible de cette commission.

Pour : beaucoup
Abstention : 1
Motion adoptée

Décision Cnir-09-061

**“Pour la création d’une délégation
des Français-e-s de l’étranger”**

*Motion du Collège exécutif
présentée par Guillaume Brossault*

Plus de 2 millions d’électeurs français vivent hors de France.

12 sénateurs, élus par l’Assemblée des Français de l’étranger, représentent ces Français au Sénat. La France a, comme la plupart des pays dans le monde, décidé dans sa réforme constitutionnelle de juillet 2008, que 11 députés représenteront les Français de l’étranger à l’Assemblée Nationale.

Le PS et l’UMP sont depuis longtemps très présents dans cette population et ont des sénateurs pour les représenter. L’ADFE, association qui représente les Français de gauche à l’étranger souhaite une présence des Verts dans son sein.

Les Verts ne peuvent pas rester indifférents au vote de 4% du corps électoral. Un corps électoral qui leur a toujours été favorable. Lors des élections présidentielles de 2002, Noël Mamère est arrivé en 3ème place dans le vote des Français de l’étranger avec 7,2 % des voix.

Les Verts peuvent obtenir des élus dans le Parlement français à condition d’être, eux aussi, présents et actifs parmi les Français qui résident hors de France.

La crise actuelle est mondiale. Pour la surmonter une transformation écologique et sociale profonde de nos modes de production et de nos modes de vie est indispensable. Mais rien de cela ne se fera à partir de la France seule, ni même de l’Europe. Une proposition pour la création d’une région verte de l’étranger est en préparation.

Une délégation des Français de l’étranger doit nous permettre de bénéficier des informations et des expériences de ceux qui vivent loin de la France. Elle doit manifester la présence des Verts parmi les Français de l’étranger, en particulier lors des élections.

Le CNIR décide la création d’une délégation des Français-e-s de l’étranger. Cette délégation est ouverte à tout adhérent Vert, qu’il réside ou non hors de France.

Elle a pour vocation à :

- produire tout document jugé utile par le CNIR et le CE (fiches, plaquettes, dossiers, articles) à usage interne ou externe ;
- constituer et entretenir, en relation avec le Secrétariat national, un réseau de contacts avec

les élus en particulier les élus de gauche représentant les Français de l’étranger et avec l’ADFE ;

- apporter aux Verts des informations actualisées ;
- aider à la préparation des élections des députés, sénateurs et représentants à l’assemblée des français de l’étranger en lien avec les membres du CE délégués aux élections et à l’International. L’animateur-trice de la délégation est choisi-e par le CNIR sur proposition de la délégation; il ou elle a un rôle d’organisation des réunions, recherche de collaborateurs, expression dans les médias, mise au point des textes, liaison avec le CNIR et le ou la délégué à l’International. Il ou elle peut participer aux réunions du CNIR sans droit de vote.

La délégation établit un projet de budget pour l’année à venir, qui intègre d’éventuels frais de déplacement. Ce projet doit tenir compte des dépenses de l’année précédente et des orientations données par le CNIR. Une subvention sur projet pourra être accordée par le CE au cas par cas.

Unanimité pour
